

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
PRÉFECTURE DE RÉGION



DIPLÔME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE DANSE

Certifié au niveau III de l'enseignement technologique - code NSF 333t, arrêté du 19 juillet 2001 (JO du 28 juillet 2001)

LE MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Vu l'article L.362 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 11 avril 1995 modifié ;

Vu le livret de formation attestant que l'intéressé(e) bénéficie des quatre unités de valeur constitutives du diplôme ;

DÉCERNE

à : Elise LERAT

né(e) le : 16/02/77 à Nantes

LE DIPLÔME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE DANSE

option : CONTEMPORAIN

Fait à : Nantes le 3 JUIL 2006

pour le Ministre,
Le Préfet de la région

Le Directeur Régional
des Affaires Culturelles


Jean-Paul JACOB